

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2024

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Brindas légalement convoqué, s'est rassemblé dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Frédéric JEAN, Maire de Brindas.

Date de convocation : 28 mai 2024

Date d'affichage : 28 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de conseillers présents : 16

Absents non représentés : 3

Nombre de votants : 25

Etaient présents :

M. JEAN, M. VERICEL, Mme GEREZ, Mme CHANTRAINE, Mme LALAUZE, Mme PETER, M. BALESTIE, Mme GAUDET dit TRAFIT, Mme BAUDOIN, M. PÉCOU, M. BIANCHI, M. WEILL, Mme POIGNET, M. PICARD, M. BEARZATTO, M. GIRAUD.

Pouvoirs :

Isabelle CHRIQUI-DARFEUILLE pouvoir à Bernard BALESTIE
Thierry BAILLY pouvoir à Frédéric JEAN
Bertrand DUPRÉ pouvoir à Anne CHANTRAINE
Jocelyne DOMINIQUE pouvoir à Fabrice VERICEL
Claudine ROSIN pouvoir à Martine LALAUZE
Éric GESBERT pouvoir à Eric BEARZATTO
Carole CHAPON pouvoir à Sylvie PETER
Sébastien MARTINEZ pouvoir à Danielle GEREZ
Laurent FERLET pouvoir à Patrick BIANCHI

Absents non représentés :

Christiane DOMINIQUE, Laetitia ROSA DA COSTA, Fabrice BLANCHARD.

Secrétaire de séance : Eric BEARZATTO

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/03/2024

M. Guillaume GIRAUD constate que certains échanges n'ont pas été retranscrits dans les Questions diverses. En effet, il indique y avoir eu des échanges entre M. PECOU et M. GESBERT qui n'apparaissent pas sur ce procès-verbal. Il se rappelle que les débats du conseil municipal sont systématiquement enregistrés et suppose donc que les élus n'ont pas correctement allumé leurs micros.

Par ailleurs, M. GIRAUD revient sur la délibération n°D2024-33 relative à l'approbation du principe d'organisation d'un référendum sur la cession d'une partie du parc des sports dans le but d'accueillir un EHPAD. Il convient que cela n'était peut-être pas très clair, même lors de la réécoute du conseil municipal, mais il était tout de même certain d'avoir demandé d'approuver la cession d'une partie ou de la totalité du terrain du parc des sports. M. GIRAUD a posé des questions à ce sujet et a obtenu des réponses après le conseil municipal. Le conseiller juridique de la Commune a acté que le vote portait bien sur la cession d'une partie du parc des sports, et non de sa totalité, mais M. GIRAUD constate que cela n'était tout de même pas très clair au moment du vote. Cela n'a heureusement plus d'incidences aujourd'hui puisque le projet de

l'EHPAD est annulé mais, selon M. GIRAUD, il s'agissait bien d'approuver la cession de la totalité du parc des sports.
Pour le reste du procès-verbal, M. GIRAUD dit être d'accord avec les propos retranscrits.

NDLR : après réécoute, aucun échange entre M. PECOU et M. GESBERT n'a été enregistré pendant les débats des Questions diverses.

Résultat du vote : Le procès-verbal de la séance du 25 mars 2024 est accepté par 23 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Isabelle CHRIQUI-DARFEUILLE et Bertrand DUPRÉ, conseillers municipaux absents lors du conseil municipal du 25 mars 2024)

D.2024.34 : Demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Rapporteur : Frédéric JEAN

Par courrier du 6 mars 2024, la trésorerie comptable de Givors informe la Commune qu'elle n'a pas été en mesure de mettre en recouvrement le titre n°2022 T-405 d'un montant total de 6,90€ malgré les démarches réglementaires effectuées.

Cette dette a été contractée dans le cadre des frais inhérent au service périscolaire.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **D'ADMETTRE** le titre suivant pour un montant de 6,90€ en « non-valeur » :

Exercice de la pièce	Référence de la pièce	Objet de la pièce	Montant restant à recouvrer
2022	T-405	Service périscolaire	6,90€

- **DE DIRE** que la somme correspondante est prévue au budget de la Commune

Résultat de votes : Unanimité

D.2024.35 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive de Brindas (ASB) section gymnastique

Rapporteur : Frédéric JEAN

Le week-end du 9 et 10 mars 2024, la section gymnastique de l'association sportive de Brindas (ASB) a organisé le tournoi interdépartemental UFOLEP au sein du gymnase intercommunal Alain Mimoun situé à Brindas.

À cette fin, l'association a dû louer un plateau de gymnastique indispensable à l'organisation de la compétition et dont le coût de location était de 6.200 €.

L'objectif de cette subvention est donc d'aider l'ASB à supporter le coût de cette location dont l'impact est important sur le budget total de l'association.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive de Brindas (ASB), section gymnastique, d'un montant de 2 000 € dans le cadre de l'organisation du tournoi UFOLEP à Brindas le 9 et 10 mars 2024;
- **DE DIRE** que ce montant est prévu au budget de la Commune.



M. Frédéric JEAN félicite à nouveau l'ASB pour les récents résultats de ce week-end puisqu'une équipe féminine a été sacrée une nouvelle fois Championne de France lors du tournoi à Riorges. En outre, une équipe masculine est arrivée 3^e du tournoi. M. le Maire demande s'il y a d'autres remarques.

Mme Anne CHANTRAINE les félicite également.

Résultat de votes : Unanimité

2 non votants : Christine BAUDOUIN, Ludovic PICARD, membres du bureau de l'ASB.



D.2024.36 : Autorisation donnée à M. le Maire de solliciter des subventions dans le cadre de la réalisation de jardins familiaux

Rapporteur : Anne CHANTRAINE

Soucieuse d'améliorer la qualité de vie de ses habitants, la Commune de Brindas souhaite créer des jardins familiaux sur une parcelle communale de 2 000 m² située Chemin des Roulattes.

Ces jardins permettront d'offrir à des familles brindasiennes vivant en résidence collective de pouvoir disposer d'un potager pour leur propre consommation. Outre le fait de pouvoir y cultiver ses légumes, les jardins familiaux sont également un lieu de rencontre et d'échanges propices au développement du lien social.

Les jardins familiaux sont des potagers jardinés par les citoyens dont une place importante est donnée aux pratiques écologiques.

La gestion du lieu sera confiée à une association avec laquelle une convention sera établie et qui sera notamment chargée de rédiger un règlement intérieur en concertation avec la Commune.

Le projet prévoit de créer 10 parcelles de 100 m² chacune, équipées d'un chalet. Des points d'eaux seront également prévus ainsi que des récupérateurs d'eaux pluviales. La surface totale de la parcelle communale, située chemin des Roulattes et cadastrée BO 68, est de 2 100 m². Les 10 jardins occuperont alors 1 000 m² et il est prévu d'aménager les 1 100 m² restant pour le stationnement des véhicules.

Le montant total des aménagements (travaux de gros œuvre, géomètre, installation des chalets, récupérateurs d'eaux, toilettes sèches, préau, etc.) est estimé à 70 000€.

Mme Anne CHANTRAINE fait savoir qu'une commission Environnement sera prévue le 3 juillet prochain pour discuter des jardins familiaux et espère que tout le monde pourra y assister.

M. Patrick BIANCHI a une question relative à l'aménagement de cette parcelle qui se situe actuellement dans un endroit désertique et demande s'il est prévu d'y faire des plantations d'ornement.

Mme Anne CHANTRAINE précise que cela sera précisé dans le règlement intérieur. Elle indique que l'association gérant les jardins familiaux sur la commune de Messimy préconise l'installation d'une bande d'1 mètre fleuri pour chaque parcelle. Par ailleurs, il est également prévu de demander une plantation de haies auprès de la CCVL et précise qu'il sera aussi prévu de planter des arbres. Sur les 1 100 m² restants, Mme CHANTRAINE explique qu'il sera également possible de prévoir un coin ombragé.

Mme Sylvie GAUDET DIT TRAFIT demande comment les lots vont être attribués : seront-ils en location, ou avec une concession, ou bien avec un bail emphytéotique ? Par ailleurs, elle demande si la location sera payante ou gratuite.

Mme Anne CHANTRAINE précise qu'il reviendra à l'association de gérer les entrées et les sorties pour les jardins familiaux. Cela se fera aussi en concertation avec le CCAS. Mme CHANTRAINE précise qu'une convention sera signée entre la mairie et l'association. Cette dernière peut être une association existante ou bien une nouvelle association. Mme CHANTRAINE précise toutefois que la location se fera à l'année.



Mme Sylvie GAUDET DIT TRAFIT demande si cette location à l'année se fera avec un renouvellement tacite ou avec une limite de temps.

Mme Anne CHANTRAINE précise que la location sera réservée pour des personnes vivant en appartement. S'il y a un changement de situation familiale, cela peut être possible aussi. À titre d'exemple, si à la suite d'une séparation, une maman s'occupe dorénavant seule de ses 2 enfants, elle ne pourra peut-être plus disposer de suffisamment de temps pour cultiver sa parcelle. Cela sera discuté avec le CCAS puisque c'est à lui de décider de tout cela en concertation avec l'association. Mme CHANTRAINE précise qu'il s'agira bien d'une location dont le coût variera entre 30 € à 100€ par an. Il s'agit vraiment d'un projet social et solidaire pour les personnes n'ayant pas les moyens de vivre en maison avec un jardin.

Mme Sylvie GAUDET DIT TRAFIT demande si l'entretien des chalets, des clôtures et des abords sera à la charge de la Commune ou de l'association.

Mme Anne CHANTRAINE précise que cela sera discuté lors de la commission Environnement au moment de rédiger le règlement intérieur. Mme CHANTRAINE assure que l'association inscrira tout ce que la Commune demandera.

M. Ludovic PICARD remarque qu'il n'est pas précisé si le terrain bénéficie déjà d'un réseau d'eau dans ses aménagements.

Mme Anne CHANTRAINE répond que ce terrain bénéficie actuellement de l'eau d'irrigation. Il y aura, en plus, des récupérateurs d'eaux pluviales, mais également de l'eau potable.

M. Frédéric JEAN précise qu'il y a l'eau d'irrigation du SMHAR.

Mme Anne CHANTRAINE fait savoir qu'il y aura les deux : l'eau d'irrigation du SMHAR + l'eau potable car le réseau passe à proximité de la parcelle.

M. Patrick BIANCHI fait part de son doute sur le fait que l'eau potable aille jusqu'à cet endroit.

Mme Anne CHANTRAINE le confirme et ajoute qu'un devis a été demandé et qu'ils auront l'occasion d'en reparler lors de la commission Environnement.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- D'APPROUVER le projet de création de 10 jardins familiaux sur la parcelle communale située pour un montant estimé à 70 000€.
- D'AUTORISER M. le Maire à solliciter les subventions les plus larges possibles

Résultat de votes : Unanimité

Mme Anne CHANTRAINE précise que la subvention sera demandée au Département du Rhône.

M. Frédéric JEAN conclut que tout ceci sera rediscuté lors de la commission Environnement du 3 juillet afin que ce joli projet puisse voir le jour.



D.2024.37 : Approbation du projet d'implantation de panneaux de signalisation à LED à proximité de passages piétons et demande de subvention

Rapporteur : Fabrice VERICEL

Afin d'améliorer la sécurité routière sur le territoire, la Commune de Brindas souhaite se doter de plusieurs panneaux de signalisation renforcée à LED indiquant les passages piétons dans le but de réduire la vitesse excessive des véhicules.

Ces panneaux fonctionneront à l'énergie solaire et seront équipés d'une batterie.

Les endroits envisagés pour accueillir ces panneaux de signalisation renforcée sont les suivants :

- 1 sens entrant Route neuve pour le passage piéton à proximité du lotissement Les Balmes
- 1 sens sortant Route neuve pour le passage piéton à proximité de l'arrêt de bus « Quinsonnière ».
- 1 sens entrant Route neuve pour le passage piéton à proximité du magasin « Au petit bonheur des champs »
- 1 sens sortant Route neuve pour le passage piéton à proximité des concessionnaires Peugeot et Citroën.
- 1 sens entrant Route du pont Chabrol pour le passage piéton à proximité du radar pédagogique
- 1 sens sortant Route du pont Chabrol pour le passage piéton à proximité du n°157, peu avant le virage.
- 2 sens entrant et sortant Montée de l'ancienne gare

Cette demande de subvention s'inscrit dans le cadre des amendes de police 2024.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** le projet d'implantation de panneaux de signalisation renforcée à LED pour les passages piétons indiqués ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter les subventions les plus larges possibles pour le financement de ce projet.

M. Guillaume GIRAUD demande si c'est la Commune qui achète en premier puis qui se fait subventionner par la suite grâce aux amendes de police. Par ailleurs, il demande quel est le coût de ce projet.

M. Frédéric JEAN précise que le budget alloué est de 9800 €. Il revient sur cette délibération et explique que ce dispositif de panneaux lumineux fonctionne plutôt bien car il alerte efficacement les automobilistes. M. le Maire souligne qu'il y en a déjà un chemin des Vieures et vers le cimetière également.

Mme Sylvie GAUDET DIT TRAFIT pense qu'il serait bien d'en installer un également à l'entrée du village, en haut de la montée des Balmes car, bien qu'il y ait un panneau Stop, les véhicules venant de la rue des Varennes et entrant dans le village roulent à vive allure et les passages piétons situés avant ou après la montée des Balmes sont souvent ignorés par ces automobilistes.

M. Frédéric JEAN indique qu'il y en a beaucoup à installer sur la commune, mais la municipalité préfère prioritairement en mettre à proximité des passages piétons fréquentés régulièrement par les enfants.

Mme Sylvie GAUDET DIT TRAFIT souligne qu'il y a énormément de véhicules qui rentrent et qui sortent sur ce gros carrefour de la montée des Balmes/rue des Varennes.

M. Frédéric JEAN indique que cette demande de subvention s'inscrivant dans les amendes de police est renouvelée chaque année. Ainsi, des panneaux pourront être installés à cet endroit la prochaine fois lors de la prochaine demande de subvention. Malheureusement, de nos jours, la municipalité est contrainte d'installer ce type d'équipement pour faire comprendre aux automobilistes qu'il faut lever le pied.

Résultat de votes : Unanimité



D.2024.38 : Approbation de l'acquisition par l'ÉPORA de la parcelle cadastrée AP 296 située 22 rue des Varennes à Brindas

Rapporteur : Fabrice VERICEL

La Commune de Brindas, soucieuse de remplir ses objectifs de construction de logements aidés et afin de répondre à la demande de la population brindasienne dans ce domaine, a signé une convention d'études et de veille foncière avec l'ÉPORA dès le 7 novembre 2018 et renouvelée le 2 août 2022.



Cette convention établit que, lorsque la commune identifie des parcelles en vente qui pourraient permettre la réalisation de Logements Locatifs Sociaux, elle sollicite l'ÉPORA qui est chargé d'analyser les coûts et opportunités.

Dans le cadre des conventions signées avec l'ÉPORA, ce dernier peut alors préempter pour la réalisation de ces projets pour le compte de la Commune.

C'est dans ce cadre qu'il a été convenu que l'ÉPORA préempte la parcelle AP 296 située 22 rue des Varennes d'une surface de 1182m². Cette acquisition s'inscrit dans le Périmètre d'étude et de veille foncière renforcé (PEVR) créé le 19/12/2023 dont le projet est le remembrement de l'assiette foncière afin de permettre la densification optimale de l'îlot en projetant un programme de logement dont 50% de logements sociaux.

Pour rappel, chaque acquisition réalisée par l'ÉPORA est conditionnée, pour sa validité, à la transmission préalable de la délibération dûment exécutoire de la Commune par laquelle celle-ci s'engage au rachat du bien immobilier concerné.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** l'acquisition par l'ÉPORA de la parcelle AP 296 située 22 rue des Varennes à Brindas d'une superficie de 1182 m², au prix de 805 000 € ;
- **D'APPROUVER** la rétrocession ultérieure de ladite parcelle à la Commune aux conditions prévues dans la convention d'études et de veille foncière signée entre la Commune et l'ÉPORA le 2 août 2022.

M. Patrick BIANCHI demande quelles sont les autres acquisitions réalisées dans ce périmètre.

M. Fabrice VERICEL indique qu'il s'agit de la maison située sous le A de « rameaux » sur le plan. Elle est davantage visible dans le compte-rendu de la commission Urbanisme envoyé tout à l'heure. Il s'agit plus précisément de la maison « Ponsonnet » qui bénéficie aussi d'une ouverture sur la rue des varennes. M. VERICEL précise que l'on peut apercevoir le petit cheminement qui descend juste à côté des logements de l'OPAC et ladite maison se situe juste en-dessous de ces logements. M. VERICEL précise que l'idée est de faire du remembrement.

M. Patrick BIANCHI l'entend parfaitement et explique simplement qu'il ne se souvenait plus de ce qui avait déjà été acquis par la Commune dans ce périmètre précis.

M. Fabrice VERICEL ajoute que l'ÉPORA aura donc 2 parcelles. Le pourtour est actuellement à l'étude.

M. Patrick BIANCHI comprend et indique qu'il manquera, en effet, de quoi construire la partie centrale du projet afin de pouvoir en faire un élément global.

Mme Sylvie GAUDET DIT TRAFIT demande pendant combien d'années l'ÉPORA garde-t-elle les parcelles préemptées.

M. Fabrice VERICEL répond que l'ÉPORA font les portages jusqu'à dix ans maximums.

Mme Sylvie GAUDET DIT TRAFIT demande si l'idée est de continuer à acheter les parcelles tout autour afin d'avoir un tènement suffisamment grand pour pouvoir y faire construire quelque chose par la suite.

M. Fabrice VERICEL indique que c'est bien cela mais dans une certaine limite.

M. Patrick BIANCHI indique qu'il s'agira de faire bien plus qu'un bâtiment.

M. Fabrice VERICEL précise qu'il s'agira, en effet, de densifier cette zone puisque l'idée est d'optimiser cette parcelle pour en faire du logement collectif.

M. Patrick BIANCHI comprend qu'il s'agira de faire un ensemble immobilier cohérent.

M. Fabrice VERICEL souligne que, sur ce projet précisément, la Commune fait exactement ce que l'État demande au travers de sa loi ZAN concernant le remembrement des parcelles, car le but est de densifier le centre-bourg. En faisant ainsi, la commune entre typiquement dans le cadre de la loi ZAN et de ses multiples exigences.

M. Frédéric JEAN fait savoir que cette parcelle est considérée comme déjà artificialisée.

M. Fabrice VERICEL demande s'il y a d'autres questions avant de passer au vote.

Résultat de votes : Unanimité



D.2024.39 : Autorisation donnée au maire de signer la convention de soutien avec CITÉO pour la lutte contre l'abandon sauvage des déchets ménagers

Rapporteur : Anne CHANTRAINE

Petits ou gros, abandonnés de manière volontaire ou par négligence, les déchets abandonnés constituent une pollution visuelle et environnementale dont on mesure quotidiennement les effets négatifs : perte de biodiversité, impacts sanitaires, incidences économiques notamment pour les collectivités chargées de nettoyer.

Au-delà de l'interdiction de vente de certains produits en plastique à usage unique, la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) a étendu la Responsabilité Élargie du Producteur des emballages ménagers aux déchets abandonnés.

CITÉO est l'éco-organisme en charge du financement des déchets d'emballage venant d'être ré-agréé pour une durée de six ans. Il accompagne notamment les collectivités pour prévenir et traiter les déchets abandonnés à l'aide d'une convention-type : la convention de soutien pour la lutte contre l'abandon sauvage des déchets ménagers, proposée à toutes communes et groupements de communes à fiscalité propre ayant en charge le nettoyage des déchets.

Ainsi chaque commune de la CCVL peut conventionner avec CITEO et bénéficier d'une aide de 3,2€ par habitant par an jusqu'au 31/12/2028. Si la commune conventionne avant le 30 juin 2024, l'année 2024 sera versée à 100%. Au-delà du 30 juin, le soutien 2024 sera versé à 50%.

Mme Anne CHANTRAINE précise que CITÉO est une entreprise à but non lucratif spécialisée dans la gestion et le recyclage des déchets. Le conseil d'administration de cette entreprise est représenté par les grands groupes de l'industrie (Danone, Nestlé, Carrefour, etc.). CITÉO est également un lobby au niveau européen puisqu'il est là pour influencer l'Europe sur le recyclage des déchets.

Mme CHANTRAINE revient sur les actions communales dans la lutte contre les déchets : matinée de nettoyage – qu'il faudrait peut-être étendre à la journée complète ou à deux matinées par an – et l'enlèvement des ordures déposées aux silos. Elle fait savoir qu'il y a très régulièrement des déchets déposés près des silos à verre et des silos de vêtements. Il y a également le nettoyage régulier des rues de la commune et l'enlèvement des crottes de chien.

Mme CHANTRAINE regrette qu'il n'y ait pas plus de public ce soir car les déjections canines non ramassées deviennent un véritable fléau sur la commune. Elle indique que le prix des sachets pour ces déjections varie de 0,017 € le sachet au bas coût, jusqu'à 0,039€ au plus cher. Cela signifie que lorsque l'on a un chien, cela revient maximum à 1,17€ de sachet par mois. Selon Mme CHANTRAINE, il est nécessaire que les propriétaires de chien se posent la question sur ce sujet car ce n'est pas aux personnes non propriétaires de chien de payer pour eux. Mme CHANTRAINE pense que la Commune peut acheter des sachets pour en disposer en centre-bourg, mais cela ne sera jamais prévu d'en mettre sur tout le territoire de la commune. Par ailleurs, des Brindasiens lui reprochent le fait qu'il n'y ait pas assez de poubelles mais, là encore, il n'est pas possible d'en mettre partout. Selon Mme CHANTRAINE, les propriétaires de chien doivent vraiment assumer leurs animaux. Elle est consciente qu'il existe tout de même beaucoup de personnes respectueuses car, au bassin du Pontay, les poubelles sont remplies de déjections canines, mais il reste encore beaucoup d'autres personnes qui laissent leurs chiens faire leurs besoins sans les ramasser par la suite. Mme CHANTRAINE est consciente de vider son



sac sur ce sujet ce soir, mais elle fait savoir que les rues de la commune sont nettoyées tous les jours et que l'on retrouve encore sans cesse des crottes de chiens.

M. Guillaume GIRAUD revient sur la délibération et indique que la Commune devrait percevoir presque 18 000 € par an grâce à cette convention. Pour revenir aux sachets pour les déjections canines, il indique à Mme CHANTRAINE qu'ils ne resteront pas longtemps si elle envisage d'en installer au centre-bourg. Il indique en avoir fait l'expérience lorsqu'il était élu dans une autre commune et a constaté que les sacs étaient vides au bout d'une semaine car les personnes s'en servent pour les ramener chez eux.

Un élu indique que les personnes s'en servent aussi pour y mettre les restes des goûters de leurs enfants à la sortie de l'école.

M. Guillaume GIRAUD ajoute que les sacs ne durent pas longtemps et que cela ne sert à rien d'acheter pour le collectif sachant que les gens s'en servent pour leur usage personnel.

Mme Anne CHANTRAINE souhaite que tout le monde ait aussi une pensée pour le personnel communal, et notamment pour les jardiniers des espaces verts, qui ont les pieds dans les crottes de chien du matin au soir. Il n'y a malheureusement pas un bosquet où il n'y en a pas. Mme CHANTRAINE annonce donc le lancement d'une campagne anti-crottes de chiens. Des dessins ont été demandés aux enfants de l'école pour illustrer ce sujet et une campagne sera lancée fin juin.

Mme Christine BAUDOUIN demande si les élus ont réfléchi à installer des panneaux indiquant le montant de l'amende en cas de crotte non ramassée. Cela se fait dans d'autres communes et il y a eu, apparemment, un effet positif grâce à ces panneaux dissuasifs.

Mme Anne CHANTRAINE indique qu'il existe un panneau place de la paix. Cela étant dit, elle serait favorable à instaurer une amende d'un montant de 135 € comme cela se fait à Craponne.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- D'APPROUVER la convention de soutien avec CITÉO pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus ;
- D'AUTORISER M. le Maire à la signer ainsi que tout document y afférent pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025.

Résultat de votes : Unanimité



Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT

Décision 2024-03 : Convention de bail contracté avec TOTEM FRANCE pour la location de l'emplacement technique d'une station relais pour les opérateurs de communications électroniques situé au parc des sports, chemin de la rivière d'Yzeron, pour une durée de douze ans à compter du 7 mai 2024 et pour un montant net, toutes charges incluses, de 7 000 € annuels.

M. Frédéric JEAN demande si M. VERICEL, en charge de ce dossier, souhaite ajouter un mot à ce sujet.

M. Fabrice VERICEL fait savoir que l'antenne existe déjà puisqu'il s'agit de celle située au parc des sports et qu'elle sera simplement réhaussée de 5 mètres. C'était donc l'occasion de refaire un nouveau bail et de revoir le coût annuel de la location.

Mme Anne CHANTRAINE demande à combien s'élevait le coût de la location jusqu'à présent.

Mme Marie-Catherine MAVOUNGOU, directrice générale des services, indique qu'elle était de 2900 €.

Mme Anne CHANTRAINE est surprise du montant et indique que les locations dans cette zone sont de l'ordre de 10 000 €.

Mme Marie-Catherine MAVOUNGOU l'entend mais précise que ce coût concerne uniquement les parcelles privées. Elle indique que celle du parc des sports est située sur un terrain public.

M. Fabrice VERICEL plaisante sur le fait qu'il enverra Mme CHANTRAINE la prochaine fois pour la négociation. Plus sérieusement, il précise que la Commune ne pouvait pas aller au-delà de 7000 €.



Questions diverses

- Visite des travaux de l'extension de l'école pour les élus, la FCPE, la DDEN et le CME prévue le 22/06 à 10h.
- Dates des prochains conseils municipaux :
 - Lundi 30/09
 - Lundi 18/11
 - Lundi 16/12
 - Lundi 20/01 (DOB)
 - Lundi 17/03 (vote du budget)
- Tirage au sort des jurés d'Assises : 15 Brindasiens ont été tirés au sort sur la base de la liste électorale.
- Questions diverses :

M. Guillaume GIRAUD revient sur les délibérations prises au sujet de l'EHPAD lors du dernier conseil municipal et pensait qu'une information officielle aurait été donnée ce soir à ce sujet. Par ailleurs, il souhaite acter la création du groupe BRINDAS AVEC VOUS avec Mme Sylvie GAUDET DIT TRAFIT et M. Fabrice PECOU à ses côtés, comme l'autorise le règlement intérieur du conseil municipal de Brindas.

Mme Sylvie GAUDET DIT TRAFIT revient sur la délibération relative à l'attribution des subventions aux associations et espérait attribuer la subvention prévue pour l'amicale des sapeurs-pompiers de Brindas ainsi que les jeunes sapeurs-pompiers. Elle s'étonne de ne pas avoir vu cette délibération ce soir et demande si cela est toujours d'actualité.

M. Frédéric JEAN indique qu'il n'est pas question d'annuler quoi que soit à ce sujet pour ces deux associations. Les informations qu'il possède à ce jour indiquent que les pompiers n'ont pas encore fait les démarches nécessaires pour boucler leurs demandes de subvention.

Mme Sylvie GAUDET DIT TRAFIT trouve cela surprenant de la part du chef de centre.

M. Frédéric JEAN indique que ce n'est pas lui qui s'occupe de ce genre de chose. Néanmoins, M. le Maire ne se dit pas inquiet et pense qu'ils feront le nécessaire rapidement car il s'agit d'une somme non négligeable.

M. Guillaume GIRAUD pense que l'on pourra leur attribuer via une subvention exceptionnelle car la délibération pour les associations comportait un tableau précis et les pompiers avaient justement été retirés de ce tableau pour ne pas fausser la délibération.

M. Frédéric JEAN est d'accord avec le fait qu'ils ont été retirés du tableau, cependant, la somme n'est pas pour autant annulée et est toujours mise de côté au sein du budget de la commune. Il précise qu'il suffira donc de reprendre une nouvelle délibération pour leur attribuer la subvention.

Pour revenir à la délibération sur le référendum et l'EHPAD, M. le Maire précise qu'une réponse a été apportée à ce sujet et estime qu'il n'y a pas besoin de revenir dessus une nouvelle fois. Il fait savoir aux conseillers municipaux qu'il n'est pas nécessaire de retirer la délibération approuvant le principe d'organisation d'un référendum puisqu'un groupe de travail devait se former dans un premier temps afin de pouvoir travailler sur



les modalités de ce référendum précisément.

M. Guillaume GIRAUD indique qu'il y avait aussi une autre délibération prise lors du conseil municipal du 13 novembre actant le principe de cession d'une partie du parc des sports. Il demande si celle-ci aussi entre dans le même fonctionnement que pour la délibération sur le référendum.

M. Frédéric JEAN indique effectivement que tout tombe d'office avec l'abandon du projet.

M. Michel WEILL constate que le conseil municipal est le bon moment pour poser des questions sur l'avancement des dossiers et en profite donc pour savoir où en est la nouvelle étude de circulation au sujet de la voirie. Est-il prévu de relancer le groupe de travail ? Par ailleurs, il demande au maire s'il est possible qu'il lui indique plus de visibilité sur l'avancée du PLU.

M. Frédéric JEAN indique que la suite du travail sur le PLU est le PADD.

M. Michel WEILL demande alors quel est l'agenda prévu sur le PADD.

M. Frédéric JEAN dit ne pas connaître les dates précisément, mais confirme que le prochain objectif est le PADD qui devra être validé en conseil municipal. Concernant l'étude de circulation, le cabinet mandaté a l'obligation de la retravailler suite à la déception du travail fourni lors de la première présentation. Ce sujet doit donc être revu dans le cadre du PLU. M. le Maire assure qu'il ne sera pas oublié et que la Commune ne pourra pas passer au travers. M. le Maire demande à M. VERICEL s'il connaît les prochaines dates sur le PADD et l'étude de circulation.

M. Fabrice VERICEL admet également que le travail réalisé sur l'étude de circulation a été très décevant, les élus s'en sont plaints au cabinet et M. VERICEL informe que la jeune femme qui était chargée de réaliser l'étude a, depuis, été licenciée de ce cabinet.

M. Frédéric JEAN précise qu'elle n'a pas donné satisfaction sur d'autres dossiers et non pas que sur Brindas.

M. Fabrice VERICEL indique qu'avec toutes les informations qu'il avait sur notre commune, le cabinet a donc relancé une nouvelle étude de circulation. M. Jean-Luc LASSALLE l'a d'ailleurs reçue très récemment. Ce dernier doit en faire une relecture avant de le présenter lors d'une nouvelle commission. Concernant le PLU, la difficulté aujourd'hui est de composer avec le SCOT qui nous oblige à intégrer des données extrêmement compliquées dans le PLU communal. C'est pour cette raison qu'il y a de nombreux rendez-vous en ce moment avec la préfecture pour le SCOT, le PADD, le PLU.

M. Michel WEILL avoue qu'il n'avait pas posé cette question sans une petite arrière-pensée.

M. Fabrice VERICEL en est conscient puisque M. WEILL était également présent lors d'un rendez-vous sur ce sujet.

M. Michel WEILL admet que ce dont il a pris le plus conscience est le fait qu'il existe de nombreuses choses qu'il ne maîtrise pas. Il s'agit même d'une complexité sans nom. Cela étant dit, il vaut mieux, selon M. WEILL, les appréhender au plus tôt et il trouve important de se remettre « au boulot » rapidement.

M. Fabrice VERICEL explique que le « boulot » consiste, pour l'instant, à consulter les services de l'État car le travail est fait à ce jour. Mais les différents projets déjà lancés comme la ZAC des Verchères ou la zone 1AUa au Morillon consomment plus d'espaces de terrains non artificialisés que ce que la commune serait autorisée à consommer par la loi ZAN et donc le futur SCOT. Aujourd'hui, la Commune est donc en négociation pour savoir comment elle pourrait avancer car, théoriquement, elle serait confrontée au gel total des opérations immobilières sur son territoire et cela n'est pas acceptable. C'est aussi pour cette raison que tout avance doucement.

M. Patrick BIANCHI évoque la dernière réunion qui s'est tenue sur ce sujet où il était question que la prochaine étape soit une présentation aux services de l'État.

M. Fabrice VERICEL fait savoir que la Commune les a justement rencontrés il y a 10 jours mais, pour avancer,



l'État doit surtout aujourd'hui donner des réponses. À ce jour, les 4,4 hectares que l'État nous donne pour la décennie 2021-2031 dans le cadre de la loi ZAN sont déjà consommés sur les différentes opérations immobilières en cours. Si on regarde uniquement d'un point de vue mathématiques, notre PLU serait refusé. La Commune est donc encore actuellement en négociation sur ce sujet et elle attend le retour de la préfecture.

M. Frédéric JEAN précise que l'on voit aujourd'hui les limites de cette loi puisque les services de l'État se retrouvent « le bec dans l'eau » vis-à-vis des demandes de la Commune car, lorsque vous avez 6,6 hectares d'opérations immobilières en cours et qu'il reste seulement 4,4 hectares attribués pour la période 2021-2031, on peut aisément se rendre compte qu'il y a un souci. Aujourd'hui, les services de l'État à la préfecture se rendent compte – car eux-aussi subissent les lois du gouvernement – qu'ils n'ont pas forcément de réponses à nous apporter. Les communes sont obligées de consulter à la fois les sous-préfets et préfets qui, eux-mêmes, se retrouvent embêtés par les lois créées par le législateur. Le préfet et sous-préfet se rendent bien compte de la difficulté pour les maires d'agir dans le domaine de l'urbanisme car, dans le cas de Brindas, si l'on prend les 2 opérations immobilières du Morillon et de la ZAC des Verchères, qui ont pourtant été validées par l'État via la préfecture, les services se retrouvent embêtés et ne savent pas quoi nous répondre sur la suite à donner à ces opérations immobilières.

Par ailleurs, M. le Maire indique avoir d'autres interrogations qui le préoccupent à court terme puisqu'il s'interroge sur la prochaine décennie après 2031. Les 6 ans qui restent ne représentent pas grand-chose, il faut donc envisager à plus long terme mais, lorsque l'on pousse plus loin, les réponses sont difficiles à obtenir de la part de l'État.

M. le Maire indique que le cabinet qui travaille actuellement sur le PLU travaille aussi avec la Commune pour positionner l'avenir de Brindas sur cette carte représentant le PLU. Cependant, M. le Maire s'interroge s'ils sont suffisamment bons aujourd'hui. M. le Maire indique qu'ils ont avancé sur un certain nombre de sujets qui leur paraissent intéressants mais, aujourd'hui, avec les nouvelles réglementations qui arrivent, et notamment le rebalancement du SCOT – toujours en révision – il y aura certainement des clés de répartition qui vont avoir lieu au niveau de l'intercommunalité et peut-être également en supra-communalités voire au niveau du département et de la région. Pour le moment, les élus n'en savent encore rien. Par ailleurs, l'État écarte de la ZAN les grands projets d'intérêts nationaux – ce qui l'agace – car, si l'on prend les aéroports à titre d'exemple, l'État considère cette surface comme non artificialisée. Aujourd'hui, tout cela est encore trop neuf vis-à-vis de cette loi « Climat et Résilience ». M. le Maire s'adresse au public présent et explique que cette loi comporte un article qui va drôlement modifier le paysage urbain des communes, dont Brindas, et tout cela est aujourd'hui un véritable casse-tête.

Pour revenir au sujet de la révision du PLU, M. le Maire se dit pressé de le sortir mais considère qu'il ne faut pas faire n'importe quoi pour autant. Il est important de prendre le temps nécessaire pour le travailler car cela reste une révision. Aujourd'hui, le service de l'urbanisme continue à instruire avec les règles du PLU approuvé en 2014 car l'enjeu et l'impact de cette nouvelle loi ZAN sont très importants aussi bien pour les logements individuels que les logements collectifs, sociaux, les équipements publics, les voiries et le développement économique. Tout cela compte dans cette loi ZAN, et non pas uniquement le logement comme on pourrait le penser. Ce qui gêne surtout M. le Maire c'est d'avoir des lois qui se contredisent : d'un côté, l'État demande aux maires des logements sociaux dans le cadre de la loi SRU. Brindas est d'ailleurs carencée et a perdu son droit de préemption urbain. La commune paye 180 000 € d'amendes annuelles. Néanmoins, la commune souhaite tout de même continuer à créer des logements. L'État a d'ailleurs reconnu le travail fourni par la commune à ce sujet – cela a même été écrit de leur part – mais, aujourd'hui, il y a un risque de se retrouver avec des blocages malgré le fait que l'État demande toujours 25% de logements sociaux. Brindas est très en retard avec ses 11% à peine mais si, en plus de cela, la commune ne peut plus construire sur des terrains nus à l'avenir, les choses risquent de se compliquer davantage. La délibération approuvée tout à l'heure sur l'ÉPORA au 22 rue des Varennes s'inscrit dans le sens de la loi ZAN puisque la Commune demande à l'ÉPORA de porter financièrement cet achat pendant 10 ans. C'est à la fois beaucoup et peu car, selon le secteur géographique, cela peut être 20, 30 ou 40 ans puisque c'est au gré des ventes et des négociations avec les propriétaires. M. le Maire rappelle que l'esprit de cette loi est de tout raser pour bâtir du logement collectif.

M. le Maire estime qu'ils ne sont pas dans la bonne période de cette loi qui n'est pas forcément mauvaise au regard du changement climatique mais, en attendant, il constate que l'on demande beaucoup de choses aux maires, aux Français, notamment de rouler à l'électrique, de ne plus construire, mais en même temps de faire des logements sociaux) et ces choses-là le dépassent.

M. Michel WEILL souhaite donner une information complémentaire pour les élus et le public présent sur le SCOT : Brindas se situe dans la catégorie la plus haute au vu de son niveau de services sur le pourcentage d'augmentation de la population et on nous fixerait – si cela va au bout – un plancher de 1% par an de



l'augmentation de la population. Cela noircit encore davantage le tableau.

M. Frédéric JEAN dit se souvenir d'une réunion publique pour le groupe scolaire où il était évoqué l'évolution naturelle de la population. Il y avait une personne dans le public qui l'avait choqué en disant qu'il ne fallait plus accepter de nouveaux Brindasiens alors que cette personne avait tout de même eu la chance, par le passé, de pouvoir s'installer sur la commune. Pour revenir au 1% d'augmentation de la population par an, M. le Maire indique qu'ils n'en sont pas loin. Cela est dramatique et malheureux car il faut que les équipements publics puissent suivre cette évolution car sinon cela va trop vite.

M. Patrick BIANCHI dit qu'il n'a pas compris la même chose que M. le Maire. En effet, il explique qu'au précédent SCOT, il s'agissait d'un plafond et qu'il ne fallait pas dépasser 1,2% d'augmentation de la population. Là il s'agit d'un plancher, donc d'un minimum de 1%, en conséquence cela signifie que ça peut être 3, 4 ou 5%.

M. Frédéric JEAN dit qu'ils ne pourront pas y arriver.

M. Patrick BIANCHI explique que cela signifie que la logique change. En termes d'aménagement du territoire, cela change complètement.

M. Fabrice VERICEL précise que le PLH (Plan Local d'Habitat piloté par la CCVL) cependant, indique un maximum de 1,5%.

M. Patrick BIANCHI dit que le sujet est éminemment complexe et qu'il ne se mettra pas en route de manière aussi simple. Toutefois, il mérite qu'il y ait un minimum de travail collectif pour faire en sorte que, le moment venu, chacun sache de quoi cela retourne avant de prendre une décision. Cela ne pourra pas se faire sur des propos liminaires comme on vient de le faire sur des sujets qui sont d'une complexité sans nom. Il s'agit de l'avenir de la Commune à très long terme.

M. Frédéric JEAN lui dit de ne pas s'inquiéter et qu'il pourra assister à « des paquets de réunions » à ce sujet.

M. Patrick BIANCHI le remercie mais rappelle qu'il a mené une révision du PLU lorsqu'il était adjoint au maire délégué à l'Urbanisme et qu'il sait ce que c'est que d'avoir des réunions en pagailles.

M. Frédéric JEAN le sait bien et le taquine. Pour conclure, M. le Maire rappelle qu'il attend surtout d'avoir un retour de l'État à ce sujet, notamment une certitude de leur part, pour pouvoir avancer. Sans cela, les élus auront beau imaginer des choses pour l'avenir et les dessiner sur un plan ou sur un PLU, mais si l'État ne valide pas et ne donne pas son feu vert sur toutes les questions soulevées, notamment sur ces 6,6 hectares calculés sur les deux opérations immobilières en cours alors que la commune ne peut que consommer 4,4 hectares jusqu'en 2031. La priorité est donc d'avoir une réponse précise sur ce sujet. M. le Maire est d'accord avec M. BIANCHI pour dire que tout cela est important et que la délégation Urbanisme est la plus importante à ce jour.

M. Frédéric JEAN demande s'il y a d'autres questions avant de clore ce conseil et de passer la parole au public.

La séance est levée à 20h20. La parole est ensuite donnée au public.

Secrétaire de séance,

Eric BEARZATTO

P/O
Sarah FERAY



Le Maire,

Frédéric JEAN

Signé électroniquement
Le 2 juillet 2024